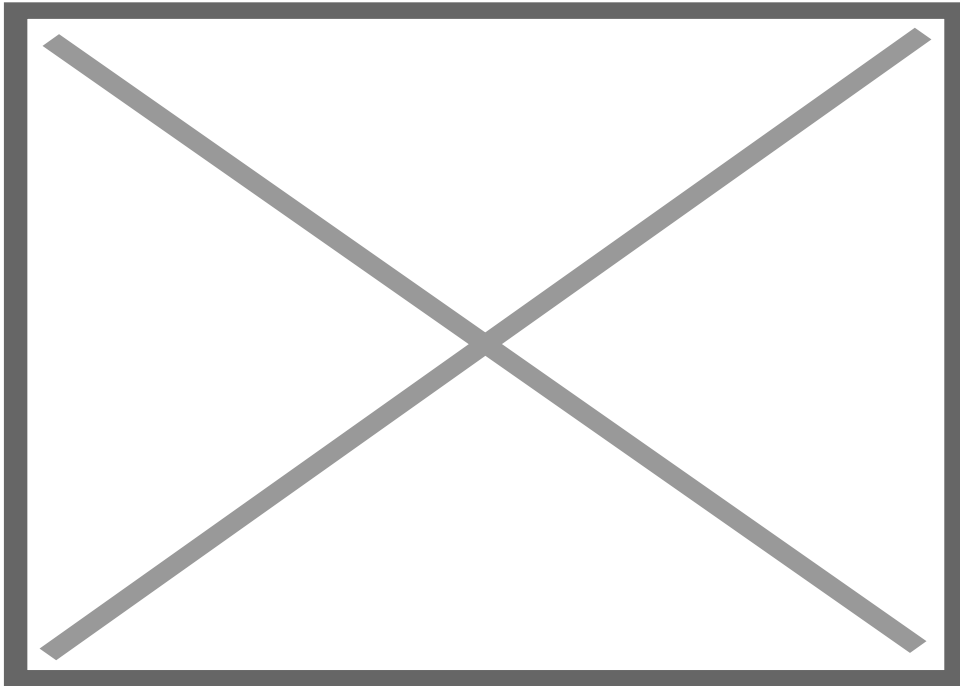


La Flottille de la Libert  exige que soit rendue imm diatement la cargaison humanitaire

Description

Jeudi 9 ao t 2018



La Coalition de la Flottille de la Libert  exige que soient rendues imm diatement les 116 boites de mat riel m dical destin es aux services m dicaux de Gaza qui se trouvaient   bord des bateaux *Al Awda* et *Freedom* de la Flottille de la Libert  pour Gaza 2018, r cemment captur s par les forces isra liennes. Comme [l a indiqu  Margot Wallstr m, ministre su doise des Affaires  trang res](#), la cargaison des bateaux doit  tre rendue, en application du droit international.

Le droit international requiert aussi que le mat riel m dical soit remis   ses destinataires. L article 23 de la Convention de Gen ve Relative   la Protection des Civils en Temps de Guerre (Geneva Convention IV, 1949) pose que   Chaque Haute Partie Contractante autorisera le libre passage de tous les envois de mat riel m dical et sanitaire   destin s exclusivement aux civils d  une autre Haute partie Contractante, m me si cette derni re est un adversaire.  

De plus, le [Manuel de San Remo sur le droit international applicable aux conflits arm s en mer \(juin 1994\)](#) stipule dans le paragraphe 104:    Le bellig rant imposant le blocus doit permettre le passage de fournitures m dicales pour la population civile et pour les militaires bless s ou malades, sous r serve de son droit de prescrire les conditions techniques de l autorisation de passage, y compris la perquisition.   En outre le [Manuel sur le Droit applicable aux conflits arm s non-internationaux de 2006](#) affirme dans le point 2 du commentaire sur la R gle 2.3.10:   Par

extension, tous les objets indispensables à la survie des civils doivent être protégés, tout particulièrement les médicaments. Cette protection signifie que l'ennemi n'est pas autorisé à attaquer, détruire, enlever ou rendre inopérants les objets sus-mentionnés.â•

Notre avocate israélienne Gaby Lasky est en contact avec les autorités d'occupation afin d'arranger la remise de l'aide médicale humanitaire mais rien n'est arrivé à Gaza, Les boîtes sont destinées à :

MyCARE, Gaza City, Gaza
Office Director Ahmed i. Thabet
1st Jaber Building, Opposite Haji Building
Near Fishermen's Port
Gaza City, Palestine

Boîtes 1-87 sur Al Awda
Boîtes 88-114 sur Freedom
Boîtes 115-116 sur Al Awda

Un inventaire détaillé du matériel médical de chaque boîte a été préparé et est disponible à la demande,

Source : jfp.freedomflotilla.org

date créée
2018/08/12